

CDE 2019.47

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

08 JUL. 2019

Service des collectivités locales

Caisse des Ecoles du Vème arrondissement de Paris
Délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Sociétaires

Vu la convocation adressée par la Présidente, le 7 juin 2019, à l'ensemble des sociétaires,
Vu le projet de modernisation des statuts communiqué le 24 juin à l'ensemble des sociétaires,

Vu les Statuts de la Caisse des Ecoles du Vème arrondissement de Paris et, particulièrement ses articles XI et XXIII,

Considérant que la précédente assemblée générale extraordinaire des sociétaires avait décidé de procéder à une modernisation des statuts qui, n'ayant pas fait l'objet d'une analyse complète depuis 1985, comportaient des dispositions obsolètes, et qu'il était nécessaire de modifier pour un fonctionnement plus efficace de l'établissement et de ses instances constitutives,

Considérant que les services de la caisse des écoles ont rédigé un projet de modernisation des statuts,

Considérant que le comité de gestion du 17 juin, consulté, a émis un avis favorable sur le projet de modernisation des statuts,

La Présidente, Madame Florence BERTHOUT, expose la proposition de modification des statuts de la Caisse des Ecoles du V^e arrondissement soumise au vote de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires.

Dans le cadre des textes qui définissent assez précisément, les statuts d'une caisse des écoles, les modifications, modestes, proposés dans ce projet visent, pour l'essentiel, à prendre en compte des évolutions de la loi et du règlement sur le fonctionnement des Caisse des Ecoles, et, également ont été introduites des dispositions qui faciliteront le fonctionnement de l'établissement et le rendront plus accessible à tous, notamment aux sociétaires.

La proposition est mise au vote :

Nombre de sociétaires présents : 13 et nombre de sociétaires votants : 13

Nombre de voix pour : 13 et nombre de voix contre : 0

Le présent acte fera l'objet d'un affichage dans les locaux de la caisse des écoles du V^e et d'une mise en ligne sur son site internet. Il sera, également, transmis au Préfet de Paris, ainsi qu'au comité de gestion de la caisse des écoles du V^e.


Florence BERTHOUT

La Maire du Vème arrondissement de Paris
Présidente de la Caisse des Ecoles

www.cde5.fr